

Prêt à taux zéro (PTZ) aux start-ups et PME

TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL

Présentation du dispositif

TotalEnergies Développement Régional propose un appui financier aux projets créateurs d'emplois. TotalEnergies Développement Régional encourage et soutient en France, les projets de création, reprise et développement de PME et start-up.

Ce dispositif vise la création ou le maintien d'emplois pérennes en France et le soutien des projets de la transition écologique et énergétique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Cette aide concerne :

- les PME qui prévoient de créer ou de maintenir au moins 10 emplois en CDI sur 3 ans,
- les créateurs ou les repreneurs d'entreprise qui demande l'aide dans les 3 ans qui suivent l'année de la création ou de la reprise,
- un projet de développement d'une entreprise qui demande l'aide dans les 12 ans qui suivent l'année de création de l'entreprise.

Critères d'éligibilité

Une PME doit remplir certaines conditions pour être éligible au soutien financier de TotalEnergies Développement Régional :

- être accompagnée/soutenue par une structure d'accompagnement,
- avoir un prêt bancaire en cours,
- avoir des fonds propres positifs.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Cette aide concerne le financement :

- du besoin en fonds de roulement,
- de la reprise d'une entreprise ou d'un fonds de commerce,
- d'investissements,
- de recrutements

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'intervention financière prend la forme d'un prêt à taux 0 d'un montant de 20 000 à 50 000 €, et pouvant aller jusqu'à 100 000 euros dans des cas exceptionnels. Il est sans intérêt, ni garantie, ni frais de dossier.

Le prêt octroyé par Total Développement Régional vient en complément de prêts généralement bancaires.

Pour quelle durée ?

Ce PTZ est remboursable sur une durée de 2 à 5 ans,

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Avant toute demande d'aide, l'entreprise peut tester son éligibilité au prêt à taux zéro à travers le lien suivant : [Test d'éligibilité](#)

Après de quel organisme

La demande se fait en prenant contact avec un délégué régional de Total Développement Régional.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.developpement-regional.total.fr